

Beauvais, le 04 novembre 2021.

**Dossier suivi par :**

Emeline CHAMPNEUF  
Cheffe de cabinet  
[Ce.chef-cabinet60@ac-amiens.fr](mailto:Ce.chef-cabinet60@ac-amiens.fr)  
Tél : 03.44.06.45.25

L'inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'Education nationale de l'Oise.

A

**22 avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX**

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles,  
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Education nationale,

L'évolution de la situation épidémique conduit l'adaptation des cadres réglementaires et sanitaires aux établissements publics locaux d'enseignement. En effet, le taux d'incidence dans l'Oise est actuellement supérieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants. Selon le cadre de fonctionnement et la parution de la liste actualisée des départements où le port du masque est obligatoire au Journal officiel de ce jour. Il convient donc d'appliquer le protocole niveau 2 (jaune) à compter du lundi 8 novembre 2021.

Le port du masque est obligatoire en intérieur pour tous les élèves des écoles élémentaires. A l'extérieur, c'est le droit commun qui s'applique.

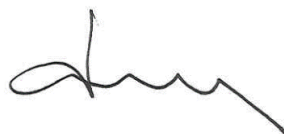
Les règles relatives au port de masque par les adultes ainsi que le protocole tracing restent inchangées.

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles de ces changements, un temps d'adaptation sera bien entendu toléré en début de semaine de rentrée.

A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe, pour rappel, le cadre de fonctionnement du protocole pour cette année scolaire, ainsi que le lien vers la foire aux questions ministérielles (<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Inspectrice d'académie – DASEN



Emmanuelle COMPAGNON

PJ : Protocole et cadre de fonctionnement